

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JUIN 2022 À 16 H 00

Rapport N° 11

ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf juin, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Cyril CINEUX pouvoir à Lucie MIZOULE, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Cécile LAPORTE, Valérie BERNARD pouvoir à Cécile AUDET, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Julien BONY, Éric FAIDY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Christiane JALICON, Yannick VIGIGNOL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS

Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du compte administratif (question n°2).

Christine DULAC ROUGERIE, Première Adjointe préside la séance pour la présentation commune aux questions n°2 à 4 et le vote de la question n°2.

Nicolas BONNET et Diego LANDIVAR arrivent pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°2 à 4.

Laetitia BEN SADOK arrive pendant les débats communs aux questions n°2 à 4.

Rémi CHABRILLAT arrive après le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).

M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°2.

Nicaise JOSEPH quitte la séance avant le vote de la question n°7 (pouvoir donné à Jérôme GODARD).

Nicaise JOSEPH revient avant le vote de la question n°43 (fin du pouvoir donné à Jérôme GODARD).

Rapport N° 11
ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

La présente délibération a pour objet, conformément à l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la révision des autorisations de programme (AP) à l'occasion d'une étape budgétaire.

Cette révision traduit les différents transferts entre les phasages des AP existantes, l'annulation d'AP, la révision du coût global d'AP ou encore la création d'AP. Ainsi, certaines AP se sont vues majorées et d'autres ont été minorées, compte tenu des modifications sollicitées au titre de la décision modificative n°2 de l'exercice 2022.

Modification de phasage d'AP/Augmentation d'AP

1 – Eglise Saint Pierre des Minimes (2017-MINIMES)

L'actualisation des prix du marché, en partie liée à l'augmentation du coût des matières premières, nous oblige à augmenter globalement l'enveloppe de 24 000€ en 2022, répartis pour 8 000€ sur le chapitre 20 et 16 000 € pour le chapitre 23.

De plus, les crédits restants à la clôture 2021 ont été phasés en 2023 alors que le besoin était en 2022. Ainsi, on procède au rephasage de tous les crédits 2023 vers 2022. Les crédits de paiement 2023 sont diminués de 139 959,44€ au chapitre 21 et de 0,43€ au chapitre 20, et les crédits de paiement 2022 sont augmentés de 139 959,44€ au chapitre 21 et de 0,43€ au chapitre 20 également.

		Exercices antérieurs	2022	2023	Total
<i>Exécution et crédits inscrits avant DM2 2022</i>	Chapitre 20 Études	80 082,04€	32 433,53€	0,43€	112 516€
	Chapitre 21 Mobiliers	120 040,56€	0€	139 959,44€	260 000€
	Chapitre 23 Travaux	1 224 079,79€	762 430,21€	0€	1 986 510€
	TOTAL	1 424 202,39€	794 863,74€	139 959,87€	2 359 026€
<i>Exécution et crédits inscrits après DM2 2022</i>	Chapitre 20 Études	80 082,04€	40 433,96€	0€	120 516€
	Chapitre 21 Mobiliers	120 040,56€	139 959,44€	0€	260 000€
	Chapitre 23 Travaux	1 224 079,79€	778 430,21€	0€	2 002 510€
	TOTAL	1 424 202,39€	958 823,61€	0€	2 383 026€

2 – Salle de spectacle « Le petit vélo » (2021-PETITVELO)

Les travaux de sécurité initialement prévus en 2023 auront finalement lieu en 2022. Ainsi, on procède au rephasage de 40 000€ de crédits de travaux 2023 vers 2022. Les crédits de paiement 2023 sont diminués de 40 000€ au chapitre 23, et les crédits de paiement 2022 sont augmentés de 40 000€ au chapitre 23 également.

		2022	2023	Exercices suivants	Total
<i>Exécution et crédits inscrits avant DM2 2022</i>	Chapitre 20 Études	10 000€	90 000€	200 000€	300 000€
	Chapitre 23 Travaux	40 000€	960 000€	2 000 000€	3 000 000€
	TOTAL	50 000€	1 050 000€	2 200 000€	3 300 000€
Exécution et crédits inscrits après DM2 2022	Chapitre 20 Études	10 000€	90 000€	200 000€	300 000€
	Chapitre 23 Travaux	80 000€	920 000€	2 000 000€	3 000 000€
	TOTAL	90 000€	1 010 000€	2 200 000€	3 300 000€

3 – Remplacement des chaudières fioul (2022-CHAUDIÈRES)

Pour une mise en concordance du phasage opérationnel avec les besoins en crédits de paiement, il convient de :

-Rephaser de 50 000€ les crédits d'études 2023 vers 2022. Les crédits de paiement 2023 sont diminués de

50 000€ au chapitre 20, et les crédits de paiement 2022 sont augmentés de 50 000€ au chapitre 20 également.

-Rephaser 200 000€ les crédits de travaux 2022 vers 2023. Les crédits de paiement 2022 sont diminués de 200 000€ au chapitre 23, et les crédits de paiement 2023 sont augmentés de 200 000€ au chapitre 23 également.

		2022	2023	2024	Total
<i>Exécution et crédits inscrits avant DM2 2022</i>	Chapitre 20 Études	50 000€	50 000€	100 000€	200 000€
	Chapitre 23 Travaux	300 000€	1 000 000€	1 000 000€	2 300 000€
	TOTAL	350 000€	1 050 000€	1 100 000€	2 500 000€
Exécution et crédits inscrits après DM2 2022	Chapitre 20 Études	100 000€	0€	100 000€	200 000€
	Chapitre 23 Travaux	100 000€	1 200 000€	1 000 000€	2 300 000€
	TOTAL	200 000€	1 200 000€	1 100 000€	2 500 000€

4 – Végétalisation des cours d'école (2021-RESPIRE)

Le retard pris dans les travaux induit un rephasage de 350 000€ de crédits 2022 en 2023, répartis pour 100 000€ sur le chapitre 20 et 250 000€ pour le chapitre 23.

Les crédits de paiement 2022 sont diminués de 100 000€ au chapitre 20, et les crédits de paiement 2023 sont augmentés de 100 000€ au chapitre 20 également.

De même, les crédits de paiement 2022 sont diminués de 250 000€ au chapitre 23, et les crédits de paiement 2023 sont augmentés de 250 000€ au chapitre 23 également.

		Exercices précédents	2022	2023	Exercices suivants	Total
Exécution et crédits inscrits avant DM2 2022	Chapitre 20 Études	0€ (crédits de CP)	300 000€	42 500€	127 500€	470 000€
	Chapitre 23 Travaux	535 026,16€	1 454 784,47€	400 000€	1 210 189,37€	3 600 000€
	TOTAL	535 026,16€	1 754 784,47€	442 500€	1 337 689,37€	4 070 000€
Exécution et crédits inscrits après DM2 2022	Chapitre 20 Études	0€	200 000€	142 500€	127 500€	470 000€
	Chapitre 23 Travaux	535 026,16€	1 204 784,47€	650 000€	1 210 189,37€	3 600 000€
	TOTAL	535 026,16€	1 404 784,47€	792 500€	1 337 689,37€	4 070 000€

5 – Modernisation des équipements de chauffage (2022-RENOVTH)

L'autorisation de programme Rénovation thermique a été créée en décembre 2021 pour un montant total de 25 000 000€ et une durée de 9 ans à partir du 01/01/2022 afin de rénover thermiquement les bâtiments de la ville.

Un total de 3 713 500€ a d'ores et déjà été phasé, le solde restant (soit 21 286 500€) sera affecté ultérieurement par site rénové.

Suite au passage de l'opération en Autorisation de Programme, il convient d'augmenter globalement l'opération 3804 de 18 700€ en 2022 sur le chapitre 21, correspondant à des engagements 2021.

D'autre part, l'actualisation de l'appel d'offre du marché élève les coûts d'études 2022 à 650 000€. Il convient donc d'augmenter les crédits de paiement 2022 de 200 000€ sur le chapitre 20, opération 3874.

		2022	2023 → 2030	Total
Crédits inscrits au BP 2022	Chapitre 20 Etudes Opération 3874 honoraires	450 000€	12 500€/an	550 000€
	Chapitre 21 Matériel Opération 3804 télégestion	20 000€	20 000€/an	180 000€
	Chapitre 23 Travaux Opération 3873 réseaux de chaleur	143 500€	355 000€/an	2 983 500€
	TOTAL	613 500€	387 500€/an	3 713 500€

Crédits inscrits après DM2 2022	Chapitre 20 Etudes Opération 3874 honoraires	650 000€	12 500€/an	750 000€
	Chapitre 21 Matériel Opération 3804 télégestion	38 700€	20 000€/an	198 700€
	Chapitre 23 Travaux Opération 3873 réseaux de chaleur	143 500€	355 000€/an	2 983 500€
	TOTAL	832 200€	387 500€/an	3 932 200€

Le total phasé (déjà affecté) de l'enveloppe monte donc à 3 932 200€. Le montant total de 25 000 000€ pour l'enveloppe globale d'AP reste inchangé.

6 – Habitat – Ravalement (2017-RAVALEMENT)

Suite à l'entrée en phase opérationnelle de 3 campagnes entraînant une montée en charge des financements, il convient de modifier l'autorisation de programme « Habitat – Ravalement » de la manière suivante :

Les crédits de paiement du phasage 2022 sont augmentés de 139 582,01 €

Les crédits de paiement du phasage 2023 sont diminués de 139 582,01 €

	Exercices antérieurs	2022	2023	Total
Exécution et crédits inscrits au BP 2022	362 466,18€	605 745,76€	139 582,01€	1 107 793,95€
Exécution et crédits inscrits après DM2 2022	362 466,18€	745 327,77€	0€	1 107 793,95€

7 – Complexe sportif Philippe Marcombes (2016-MARCOMBES)

L'autorisation de programme Complexe sportif Philippe Marcombes est modifiée de la manière suivante :

Les crédits de paiement du phasage 2022 sont augmentés de 350 000 € au chapitre 23 ;

Les crédits de paiement du phasage 2023 sont diminués de 350 000 € au chapitre 23.

		Exercices antérieurs	2022	2023	Total
Exécution et crédits inscrits après DM1 2022	Chapitre 20 Études	4 940 886,56€	201 729,90€	177 383,54€	5 320 000,00€
	Chapitre 21 Mobiliers	629 323,52€	111 689,17€	8 987,31€	750 000,00€
	Chapitre 23 Travaux	31 559 771,57€	783 795,75	426 432,14	32 769 999,46€

	TOTAL	37 129 981,65€	1 097 214,82€	612 802,99€	38 839 999,46€
Exécution et crédits inscrits après DM2 2022	Chapitre 20 Études	4 940 886,56€	201 729,90€	177 383,54€	5 320 000,00€
	Chapitre 21 Mobiliers	629 323,52€	111 689,17€	8 987,31€	50 000,00€
	Chapitre 23 Travaux	31 559 771,57€	1 133 795,75€	76 432,14€	32 769 999,46€
	TOTAL	37 129 981,65€	1 447 214,82€	262 802,99€	38 839 999,46€

Suppression d'AP

1- Investissements sportifs et logistiques récurrents (2016-DSL-INV)

L'autorisation de programme des investissements de la DSL est supprimée. Les crédits de paiement de l'exercice 2022 basculent sur des lignes classiques.

	Crédits antérieurs (exécutés 2017 à 2021)	2022	Total
<i>Exécution et crédits inscrits avant DM2 2022</i>	1 203 995,38€	245 341,32€	1 449 336,70€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider les montants des autorisations de programme actualisés, induits par ces modifications.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée



Marion CANALES